

Délibération n° 2022-116

OBJET : ACCORD-CADRE N° 22-06 - GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA MAINTENANCE, L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS ET FOURNITURE DE GRANULÉS BOIS : SIGNATURE DU MARCHÉ

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	18
Présents et représentés	:	23
Votants	:	23

Le mercredi 13 avril 2022, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 7 avril 2022, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Monsieur Florian GALLANT	Commune de Wissous

Délibération n° 2022-116

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Jean-François VIGIER	a donné pouvoir à	Monsieur Yann CAUCHETIER
Monsieur Christian LARDIERE	a donné pouvoir à	Madame Isabelle KLJAJIC
Monsieur Nicolas SAMSOEN	a donné pouvoir à	Monsieur Yann CAUCHETIER
Monsieur David ROS	a donné pouvoir à	Madame Rafika REZGUI
Monsieur Bernard GLEIZE	a donné pouvoir à	Monsieur Michel SENOT

DELEGUES ABSENTS

Monsieur Pierre-Alexandre MOURET Commune de Saint-Aubin

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau

Secrétaire de séance : François Guy TREBULLE

Délibération n° 2022-116

**OBJET : ACCORD-CADRE N° 22-06 - GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA MAINTENANCE,
L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS ET FOURNITURE DE GRANULÉS BOIS :
SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Monsieur Florian GALLANT.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5216-1,

VU les articles L2124-1 à 2 suivants du code de la commande publique, relatifs aux marchés publics et notamment à la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert et les articles R2161-2, R2162-4 , R2162-13 et R .2162-14 concernant les accords-cadres à bons de commandes,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur,

CONSIDERANT la procédure d'appel d'offres ouvert engagée le 19 janvier 2022 pour le groupement de commandes pour la maintenance, l'exploitation des installations et fournitures de granulés bois,

CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres en date du 4 avril 2022,

CONSIDERANT l'avis de la Commission 8 « mobilités, vélo, voirie, agriculture, bâtiment, patrimoine » en date du 6 avril 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. AUTORISE le Président à signer les pièces du marché n°22-06 relatif au groupement de commandes pour la maintenance, l'exploitation des installations et fourniture de granulés bois, avec la société LANDY-CLIM-FROID sise au 16 bis rue Grange Dame Rose 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY.
2. DIT que ce marché est passé avec un montant minimum constituant la part forfaitaire et pour un maximum annuel de 249 000 € HT par an, pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction tacite sans pouvoir excéder 4 ans.
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire y compris les avenants.
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

Fait et délibéré le mercredi 13 avril 2022

Extrait conforme à l'original

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (23 VOIX)

23 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , Mme Rafika REZGUI , Mme Muriel DORLAND , M. Yann CAUCHETIER , Mme Lucie SELLEM , M.

Délibération n° 2022-116

Jean-Pierre MEUR , M. Christian LARDIERE , M. Olivier THOMAS , M. Nicolas SAMSOEN ,
Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , M. David ROS , M. Grégoire DE LASTEYRIE , M.
Michel SENOT , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , M. François Guy TRÉBULLE , M.
Victor DA SILVA , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20220413-1mc140468-DE
Date AR Préfecture : 20/04/2022

- Affichée / Publiée le : **19 AVR. 2022**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr



Handwritten signature in blue ink.